

Québec, le 22 mai 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Deux pétitions ont été déposées à l'Assemblée nationale. Elles demandent au gouvernement du Québec un financement suffisant et récurrent permettant de couvrir les frais d'exploitation et le loyer des six centres d'éducation populaire de Montréal (CEP) ainsi que les sommes nécessaires à l'entretien des bâtiments dans lesquels ils logent.

Tout d'abord, je tiens à souligner que le financement accordé aux centres de services scolaires (CSS) en maintien des actifs immobiliers doit être destiné aux bâtiments à vocation scolaire afin d'assurer leur mission éducative. Conséquemment, ces sommes ne peuvent pas être octroyées au maintien de bâtiments excédentaires, puisque cela se ferait au détriment du maintien des bâtiments scolaires.

Soyez cependant assuré que le ministère de l'Éducation accorde une attention particulière aux CEP et à leur réalité, comme en témoignent le financement pluriannuel qu'ils reçoivent dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) depuis plusieurs années de même que l'aide financière additionnelle octroyée depuis plusieurs années dans le cadre du Programme de soutien à des partenaires en éducation (SAP). D'ailleurs, ma collègue, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Mme Chantal Rouleau, et moi analysons actuellement de quelle façon nous pourrions mieux soutenir les organismes.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.



Bernard Drainville